Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 045-214502692-20250310-2025__016-BF

N° 2025-016

FINANCES - Budget Annexe Eau potable – Compte Financier Unique 2024 - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mardi 25 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 10 mars 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :
Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 19
Votants : 20

Excusés :
Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :
Christine ADRIAN ..... Marie-Françoise QUERE

Sébastien GALERON ..... Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs aux finances locales ;

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, instaurant le Compte Financier Unique (CFU) en remplacement du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4, définissant le cadre applicable au CFU ;

Vu les pièces comptables et financières établies par l'ordonnateur et le comptable public ;

Vu le CFU du budget annexe eau potable de l'exercice 2024, tel que présenté aux membres du Conseil Municipal ;

Considérant que le CFU permet une meilleure lisibilité des finances publiques locales et simplifie le processus de reddition des comptes ;

Considérant que le CFU 2024 reflète fidèlement la situation financière de la collectivité et a été élaboré dans le respect des principes comptables et budgétaires en vigueur ;

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 045-214502692-20250310-2025__016-BF

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal ;

1. **D'APPROUVER,** hors de la présence de Monsieur le Maire, le CFU du budget annexe eau potable de l'exercice 2024, tel que présenté ;

	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Dépenses d'investissement	1 720 715,31€	1 152 765,09€	**439 002,93€**	**462 941,91€**
Recettes d'investissement	1 720 715,31€	1 615 707,00€		
Dépenses de fonctionnement	93 500,00€	80 549,17€	**-57 986,95€**	**-49 486,95€**
Recettes de fonctionnement	93 500,00€	31 062,22€		

2. **DE RECONNAITRE** la concordance des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public ;
3. **DE DONNER** quitus à l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2024 ;
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette délibération,
5. **DE TRANSMETTRE** la présente délibération ainsi que le CFU aux autorités compétentes et aux services de contrôle de légalité.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 17 MARS 2025

Le Maire,

MAIRIE de St-AY (LOIRET)

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

MAIRIE de St-AY (LOIRET)